



**PROCES-VERBAL N° 49/2022  
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DES SERVICES INDUSTRIELS DE TERRE SAINTE ET ENVIRONS (SITSE)  
JEUDI 9 JUIN 2022**

---

Le Président du Conseil intercommunal, M. André Fiaux, ouvre la séance à 20h15 à la salle de conférence des SDIS à Founex et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il salue la présence de M. Cédric Balmat, boursier, qui interviendra pour la présentation des comptes 2021.

**Ordre du jour :**

Administration et but principal, épuration (11 communes)

1. Appel.
2. Mutations.
3. Assermentations.
4. Approbation des procès-verbaux n° 47 du 24.06.2021 et n° 48 du 11.11.2021.
5. Communications du bureau.
6. Communications du Comité de Direction.
7. Elections statutaires :
  - a) Election du Président du Conseil Intercommunal
  - b) Election du Vice-Président du Conseil intercommunal
  - c) Election de 2 scrutateurs et 2 scrutateurs suppléants
  - d) Election des membres à la commission de gestion (1 pers. par commune)
  - e) Election des membres à la commission des finances (1 pers. par commune).
8. Préavis n° 233/2022, relatif aux comptes 2021.
9. Préavis n° 234/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 355'000.- TTC pour l'aspiration des gaz H<sub>2</sub>S à la STEP de Terre Sainte et aux stations de pompage de Coppet et de Commugny.
10. Préavis n° 235/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 67'000.- TTC pour l'inscription de servitudes de superficie sous forme de DDP pour les stations de pompage des SITSE.
11. Divers et propositions individuelles.

1<sup>er</sup> But optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)

12. Préavis n° 236/2022, relatif au soutien financier par les SITSE à hauteur de CHF 18'000.- au projet de mise en place d'adductions d'eau gravitaire, reboisement et amélioration de l'hygiène dans le village d'Ampolomanarivo, commune rurale d'Ambatomanjaka, région d'Itasy, Madagascar.
13. Préavis n° 237/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 415'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à Mies, chemin du Torry et pour le remplacement d'appareillage et extension de conduites dans l'emprise de la route des Pénys à Mies.
14. Préavis n° 238/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 57'000.- TTC pour le remplacement d'équipements et de bornes hydrantes de la conduite d'eau sous pression située sous la route de Founex à Commugny.
15. Divers et propositions individuelles.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

## **Administration et 1<sup>er</sup> but principal : épuration (11 communes)**

En préambule, M. André Fiaux demande aux conseillers/ères, lors d'interventions, de bien vouloir se lever, et énoncer clairement leur nom et la commune qu'ils représentent.

### **1. Appel**

---

La secrétaire procède à l'appel. Sur 60 membres convoqués et 6 membres remplaçants, 39 conseillers sont présents.

- 20 membres sont excusés.
- 7 conseillers ne sont pas excusés. M. David Owen, M. Thomas Marchand, M. Hervé Mange, M. Rui Martins, M. Marc Lüthi, M. Christophe Kappeler, M. Jean-Pierre Widmer.

MM. Fabrice Beaux de la commune de Tannay du Comité de direction est excusé.

Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, le Conseil peut valablement siéger.

### **2. Mutations**

---

Rien à signaler.

### **3. Assermentation**

---

M. Fiaux procède à l'assermentation dans les règles de :

- **M. Jack Sheldon** de la commune de Mies de la délégation variable
- **M. Jacques Pelichet** de la commune de Crans à la délégation variable
- **M. Cyril Herbez** de la commune de Crans à la délégation variable.

### **4. Approbation des procès-verbaux n° 47 du 24.06.2021 et n° 48 du 11.11.2021**

---

Ces procès-verbaux ne sont pas lus, les conseillers les ayant reçus par courrier. Ils sont acceptés tels que présentés avec 1 abstention.

### **5. Communications du bureau**

---

**M. André Fiaux** présente ci-dessous le calendrier des prochaines séances des commissions et du conseil intercommunal.

- Le jeudi 13 octobre 20h00 pour les commissions des finances et des travaux.
- Le jeudi 10 novembre à 20h15 pour le conseil intercommunal.

**Ces séances feront obligatoirement l'objet d'une convocation.**

Il sonde ensuite les membres du conseil, afin de savoir s'ils ont rencontré des soucis avec l'envoi des documents par voie électronique ou si des questions se posent à ce sujet. Aucune réclamation n'est formulée.

## **6. Communication du Comité de direction**

---

M. Claude Hilfiker, Président du Comité de direction souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers/ères et fait part des communications suivantes :

- Le rapport de gestion 2021, déposé au début de chaque rangée de chaises, contenant toutes les informations standards touchant à chacune des activités (eau potable, collecteurs EC/EU et épuration), durant l'année écoulée, est à votre disposition.
- L'engagement le 2 mai 2022 de M. Filipe dos Reis. Ce dernier succède à M. Patrice Vermot, qui partira à la retraite le 30 septembre prochain.
- Préavis clôturés  
**10 préavis ont été bouclés.**
  - Concernant 7 demandes de crédit, le coût final est inférieur à ce qui a été prévisionné, soit une diminution de CHF 229'000.- de la somme totale des préavis, soit CHF 2'887'000.-.
  - Pour les 3 autres préavis, le coût final est supérieur de CHF 62'000.- aux montants prévisionnés, soit une hausse de 2%.

## **7. Elections statutaires du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023**

---

Est élu **Président du Conseil intercommunal :**

**M. André Fiaux**                      Commune de Chavannes-des-Bois.

Est élu **vice-Président du Conseil intercommunal :**

**M. Dirk Engels**                      Commune de Commugny

Sont élus **scrutateurs du Conseil intercommunal :**

**M. Hadrien Jotti**                      Commune de la Rippe

**M. Jean Pascaud**                      Commune de Coppet

Sont élus **scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal :**

**M. Georges Allenbach**              Commune de Founex

**M. Yves Bornet**                      Commune de Chavannes-de-Bogis

Sont élus **membres de la Commission de gestion :**

**M. Philippe Bourguignon**          Commune de Bogis-Bossey

**M. Kareem Khan**                      Commune de Chavannes-de-Bogis

**M. Moreno Volpi**                      Commune de Chavannes-des-Bois

**M. Christian Lowe**                      Commune de Commugny

**Mme Valérie Biehler**                  Commune de Coppet

**M. Yvan Rueff**                      Commune de Crans

**M. Hien Dao**                      Commune de Crassier

**Mme Nadine Ranieri**                  Commune de Founex

**M. Hadrien Jotti**                      Commune de la Rippe

**M. Daniel Gutmann**                  Commune de Mies

**M. Marc Lüthi**                      Commune de Tannay

Sont élus membres de la Commission des finances :

<b>M. Jean-Marc Gambazzi</b>	Commune de Bogis-Bossey
<b>M. Bernard Vanderstraeten</b>	Commune de Chavannes-de-Bogis
<b>M. Yves Bürger</b>	Commune de Coppet
<b>M. Cédric Aeschlimann</b>	Commune de Crans
<b>M. Richard Pariat</b>	Commune de Crassier
<b>M. Georges Allenbach</b>	Commune de Founex
<b>Mme Lynn Frydman Kuhn</b>	Commune de la Rippe
<b>M. Jean-Pierre Streit</b>	Commune de Mies
<b>M. Claus Hässig</b>	Commune de Tannay
<b>M. Michael Aeschlimann</b>	Commune de Commugny
Vacant	Commune de Chavannes-des-Bois

Une fois assermenté, M. Bonello, qui a fait acte de candidature pour représenter la commune de Chavannes-des-Bois, rejoindra la commission des finances.

#### **8. Préavis n° 233/2022, relatif aux comptes 2021**

La parole est donnée à M. Cédric Balmat, boursier, pour la présentation détaillée des comptes et accompagnée de commentaires sur les principales variations.

L'exercice comptable 2021 a été contrôlé par la Fiduciaire Heller SA, qui n'a pas rencontré de remarques. En conclusion, les comptes sont conformes à la loi cantonale sur les communes.

Les comptes sont divisés en 4 parties :

##### **1. Frais administratifs**

Les frais administratifs ont été ventilés par imputation interne, de même que les frais du personnel (35 % à la STEP, 30 % au réseau des collecteurs et 35 % au réseau de l'eau potable).

Les comptes présentent des charges de CHF 700'659.98 pour un budget de CHF 779'500.-

##### **2. Exploitation de la STEP (but principal)**

Les charges se montent à CHF 4'514'709.12, y compris une attribution fonds de réserve divers STEP de CHF 183'107.70. Le budget des charges s'élevait à CHF 4'475'825.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 4'514'709.12 pour un budget de CHF 4'462'250.-.

##### **3. Exploitation de l'eau potable (1<sup>er</sup> but optionnel)**

Les charges se montent à CHF 3'471'559.13, y compris une attribution sur le fonds de réserve pour travaux futurs et divers, de CHF 726'557.57. Les charges budgétées s'élevaient à CHF 3'253'625.

Les revenus s'élèvent à CHF 3'471'559.13 pour un budget de CHF 3'381'000.-.

##### **4. Exploitation du réseau des collecteurs (2<sup>ème</sup> but optionnel)**

Les charges se montent à CHF 1'364'433.77, y compris CHF 133'115.92 d'attribution sur fonds de réserve travaux futurs collecteurs. Les charges budgétées s'élevaient à CHF 1'387'700.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 1'364'433.77 pour un budget de CHF 1'198'791.98.

L'année 2021 a été marquée par une diminution de la consommation d'eau par rapport à 2020. Cela est dû à une année pluvieuse et à la fin du confinement, ce qui a mené à une baisse des taxes d'épuration et de la vente d'eau. Ces baisses sont compensées par la hausse des taxes d'introduction qui ont progressé

Globalement l'exploitation est saine.

Les dettes à long terme sont en diminution. Le montant total s'élève à CHF 52'800'000.-.

Le fonds de réserve pour l'eau potable est stable. Ceux pour les collecteurs et la STEP sont en augmentation. Celui des débiteurs douteux eau en diminution.

Les comptes de fonctionnement selon les tâches et natures s'élèvent à CHF 10'051'361.98. Le total du bilan « passif » et « actif » au 31.12.2021 se monte à CHF 63'809'056.47.

Le tableau des investissements au 31.12.2021 a été ajouté aux comptes, à titre indicatif.

La conclusion du rapport rédigé par la commission de gestion est lue par M. Yvan Rueff de la commune de Crans. De plus, il est suggéré au Comité de direction que la commission obtienne les comptes à l'avance sous un format exploitable (Excel), afin de préparer la séance de manière optimale.

La discussion est ouverte :

M. Norbert Kaltenrieder de la commune de Commugny

Est-ce que le but final des imputations internes sur les collecteurs, l'eau potable et l'épuration, est d'avoir une vision plus juste pour établir le coût du m3 par rapport aux collecteurs ?

M. Cédric Balmat.

En effet. Compte tenu du fait que les communes ne sont pas toutes représentées dans les 3 buts, il s'agit d'une égalité de traitement. L'objectif est d'étanchéfier les buts pour en connaître la santé financière et les prix à adapter.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 233/2022 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

M. Cédric Balmat est vivement remercié pour la qualité de son travail.

**9. Préavis n° 234/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 355'000.- TTC pour l'aspiration des gaz H<sub>2</sub>S à la STEP de Terre Sainte et aux stations de pompage de Coppet et de Commugny**

M. Stefan Breugelmans présente le préavis.

De l'émanation de gaz de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) a été constatée à plusieurs endroits du réseau d'eau usée (EU) aux stations de pompage des eaux usées et à la STEP.

Une odeur caractéristique d'œuf pourri indique la présence de ce gaz à de faibles concentrations.

Outre la problématique des odeurs, à de fortes concentrations, l'H<sub>2</sub>S est un gaz toxique qui pénètre par les voies respiratoires et comporte des risques pour la santé des agents exploitant les STAPs de Coppet et de Commugny ainsi qu'à la STEP.

Une étude a été menée avec le bureau Hollinger, spécialisé dans le traitement des eaux. Il nous a proposé plusieurs solutions, dont 2 ont été retenues.

La première est une solution locale, qui consiste à améliorer l'extraction d'air vicié et de le traiter localement à travers des filtres à charbon actif.

La deuxième solution est préventive, mais plus onéreuse, et consiste à utiliser un produit chimique, le nitrate de calcium, composé d'azote et d'oxygène. L'effet du produit aura pour conséquence de dégazer de l'azote, plutôt que de dégazer du sulfure.

Le choix du Comité de direction s'est alors porté sur la première solution, car nous tenons à procéder par étape en améliorant et en modifiant le système d'aspiration de l'air vicié chargé de ce gaz dans la STEP et les STAPs. Cette solution permettra de fortement réduire les risques encourus par les agents d'exploitation. Dans le cas où cette solution ne serait pas suffisante, nous n'hésiterons pas à prendre d'autres mesures.

Ces travaux sont de type curatif et ne préviendront pas la formation de gaz dans le réseau.

En raison des équipements électromécaniques prévus, installés dans un milieu sensible, le montant de ce préavis sera amorti sur une période de 10 ans maximum.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Bernard Vanderstraetten de la commune de Chavannes-de-Bogis et celle de la commission des travaux est lue par M. Marc Ramseyer de la commune de Tannay.

La discussion est ouverte :

M. Norbert Kaltenrieder, Commugny.

Pourquoi n'avez-vous pas privilégié la solution de l'utilisation du nitrate de calcium, vu que son efficacité est avérée ?

M. Stefan Breugelmans.

Nous avons décidé de procéder par étape, en privilégiant d'abord la première solution.

Ce qu'il faut savoir aussi avec l'injection du nitrate de calcium, c'est que nous serons de toute façon contraints d'améliorer l'extraction de l'air vicié.

M. Cyril Herbez, Crans.

Comment se fait-il que cette problématique n'ait pas été prévue à sa conception ?

M. Stefan Breugelmans.

L'hydrogène sulfuré H<sub>2</sub>S est un gaz connu dans le monde de l'épuration. Une des raisons principales est la vitesse d'auto curage qui aujourd'hui n'est pas suffisante, étant donné qu'il faut une certaine vitesse dans les conduites pour curer la conduite d'eau sous pression. Par conséquent, les bactéries se développent autour de la conduite et produisent ce gaz. L'autre raison vient aussi du fait qu'à la construction de la STEP, celle-ci a été dimensionnée pour 45000 EH (équivalent habitant), alors qu'à ce jour nous n'en comptons que 22000 EH. Nous n'avons pas assez d'eaux usées et de débit.

M. Dirk Engels, Commugny.

Est-ce que cette amélioration de l'évacuation de l'air vicié, va prévenir la corrosion sur le réseau et les ouvrages ?

M. Stefan Breugelmans.

En améliorant l'extraction du gaz, cela diminuera les effets de la corrosion, par contre ça ne l'empêchera pas.

A titre d'exemple, en 2018, nous avons déjà procédé à des améliorations de l'air, en changeant un compresseur à l'intérieur du local de prétraitement, qui tombait chaque 2 ans en panne à cause de la corrosion. Depuis celui-ci fonctionne normalement.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 234/2022 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

## **10. Préavis n° 235/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 67'000.- TTC pour l'inscription de servitudes de superficie sous forme de DDP pour les stations de pompage des SITSE**

---

Le préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Cet investissement a pour objectif de légaliser juridiquement l'utilisation des 9 stations de pompage appartenant aux SITSE par rapport aux communes, propriétaires des parcelles, en inscrivant une servitude de superficie au registre foncier en faveur des SITSE pour chaque station.

Il faut savoir qu'une servitude inscrite au registre foncier a une durée éternelle. Pour éviter cette situation, il est prévu d'inscrire la servitude de superficie sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP), qui a une durée de vie limitée que nous envisageons sur 50 ans, durée de l'amortissement des bâtiments qui a été décidé à leur construction.

Avec cette solution, la servitude est immatriculée au registre foncier comme une parcelle, ce qui permet aux SITSE d'inscrire une hypothèque sur son bâtiment.

Sur le long terme, cette solution permet de revoir les dispositions du DDP en fonction de l'évolution du futur réseau et de l'adapter si nécessaire.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des travaux est lue par Madame Sandrine Cuenot Bottari de la commune de Bogis-Bossey.

### La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 234/2022 susmentionné est accepté l'unanimité.**

## **11. Divers et propositions individuelles pour le but principal**

---

Rien à signaler.



## **1<sup>er</sup> but optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)**

### **12. Préavis n° 236/2022, relatif au soutien financier par les SITSE à hauteur de CHF 18'000.- TTC au projet de mise en place d'adductions d'eau gravitaire, reboisement et amélioration de l'hygiène dans le village d'Ampolomanarivo, commune rurale d'Ambatomanjaka, région d'Itasy, Madagascar**

Le Préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Il est rappelé que le 14 novembre 2013, le Conseil intercommunal a accepté l'adhésion des SITSE à la déclaration « L'eau, bien public », dont l'un des points est de participer à des actions de solidarité internationale sous une forme adaptée à ses moyens, en faveur de communautés locales nécessitant un soutien dans le domaine de la gestion des eaux.

Un fonds de réserve correspondant à un centime par mètre cube d'eau vendu a donc été créé.

Le Comité de direction des SITSE propose de soutenir financièrement, pour la deuxième année, l'organisation suisse d'entraide internationale « Nouvelle Planète » pour la :

#### **« Mise en place d'adductions d'eau gravitaire, reboisement et amélioration de l'hygiène dans le village d'Ampolomanarivo, commune rurale d'Ambatomanjaka, région d'Itasy, Madagascar »**

Un projet qui vise à améliorer les conditions sanitaires et d'hygiène de la région, dont les objectifs principaux sont les suivants :

##### Buts :

- Faciliter l'accès des villageois à l'eau potable pour leurs besoins quotidiens ;
- Diminuer les trajets et le temps consacré par les femmes pour chercher l'eau ;
- Diminuer l'absentéisme des filles à l'école ;
- Abaisser la prévalence des maladies hydrique au sein de la population ;
- Augmenter la superficie forestière ;
- Améliorer la qualité de vie des villageois et lutter contre l'exode rural ;

##### Résultats attendus :

- Construction de trois réseaux d'adduction d'eau comprenant au total 10 bornes-fontaines et protection de deux sources d'eau ;
- Création, structuration et renforcement de capacités du comité WASH ;
- Formations de 6 techniciens locaux en technique/entretien ;
- Installation de 95 latrines privatives et d'un bloc de toilettes pour l'école ;
- Mise en place de 3 décharges villageoises ;
- Reboisement de 10ha avec 20'000 arbres (équivalent à plus de 14 terrains de foot) ;
- Sensibilisation des villageois à l'entretien, l'hygiène, l'assainissement et l'environnement.

##### Bénéficiaires :

- 857 habitants répartis dans les 8 hameaux du village d'Ampolomanarivo, ainsi que les 115 élèves et les 3 enseignants de l'école villageoise.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Bernard Vanderstraeten de la commune de Chavannes-de-Bogis.

##### La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 236/2022 susmentionné est accepté à l'unanimité.**



**13. Préavis n° 237/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 415'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à Mies, chemin du Torry et pour le remplacement d'appareillage et extension de conduite dans l'emprise de la route des Pénys à Mies**

---

Le projet est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Trois fuites importantes sont survenues en 2021 et 2022 au chemin du Torry à Mies, sur la conduite existante en fonte.

Le projet permet la remise à neuf de la conduite devenue vétuste et présentant un risque élevé de nouvelles fuites au chemin du Torry. Par ailleurs, la future conduite sera réfectionnée dans l'emprise du chemin, et non plus dans les jardins privés.

Les travaux démarreront à mi-juin, car il s'agit d'agir rapidement en considération du mauvais état de la conduite. D'ailleurs, certaines réparations ont été réalisées en urgence, de même que le remplacement d'une borne hydrante (BH).

Par le présent préavis, nous souhaitons également régulariser des travaux de remplacement d'appareillage nécessaire à la route des Pénys, ainsi que la pose de nouvelles attentes pour l'extension du réseau. A titre indicatif, nous devons impérativement les exécuter avant que ne débutent les travaux routiers prévus dès le 2 mai 2022 par la commune de Mies.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti sur 30 ans maximum. Une subvention de l'ordre de 5 % sera allouée par l'ECA.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par Mme Lynn Frydman Kuhn de la commune de la Rippe et celle de la commission des travaux est lue par M. Gilbert Cherbuin de la commune de Coppet.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 237/2022 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

**14. Préavis n° 238/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 57'000.- TTC pour le remplacement d'équipement et de bornes hydrantes de la conduite d'eau sous pression située sous la route de Founex à Commugny**

---

Le projet est présenté par M. Stefan Breugelmans.

La municipalité de Commugny, prévoyant des travaux pour l'aménagement d'un trottoir le long de route de Founex, nous a proposé, à cette occasion, de remettre à niveau certains équipements à cette occasion.

Après avoir analysé la zone concernée, il en ressort qu'une borne hydrante devra être ajoutée à proximité de la fontaine publique et une autre borne hydrante devra être remplacée. A cela s'ajoute, le remplacement d'une vanne de réseau, de 5 vannes de concessions et de 20 capes de vannes.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti sur 30 ans maximum.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des travaux est lue par M. Jean-Luc Ray de la commune de Mies.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 238/2022 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

**15. Divers et propositions individuelles pour le 1<sup>er</sup> but optionnel « eau potable »**

Rien à signaler.

Pour terminer, M. André Fiaux clôt la séance à 21h45 et invite les conseillers à partager un apéritif.

Pour le Conseil intercommunal des SITSE :  
Le Président :

André Fiaux

La secrétaire

Corinne Camilo



Founex, le 21 septembre 2022/cc